

83, rue Saint Fuscien 80000 AMIENS www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27 Fax 03 22 22 03 57 courrier@sommenumerique.fr

20131216 DL 01

OBJET:

Budget Principalcotisations 2014

Date de convocation : 10 décembre 2013

Date de séance: 16 décembre 2013

Date d'affichage: 7 janvier 2014

Membres en exercice: 42

Membres présents : 9

Membres votants: 10

ABSENTS: cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille treize, le 16 décembre à 18h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre TETU, Vice-président

Etaient présents: Daniel CARPENTIER, François DEBEUGNY, Daniel DUBOIS, Olivier JARDE, Serge OLIVIER, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Jean-Marc WISSOCQ

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 25 novembre 2013,
- Vu le projet de Budget Primitif 2014.

DELIBERE

ARTICLE 1 – La cotisation 2014 des membres au budget principal de Somme Numérique est de 0,50€ par habitant pour le Conseil général de la Somme et les communautés de communes et de 1,00€ par habitant pour Amiens Métropole. Le nombre d'habitants utilisé est issu de la publication de la Direction Générale des Collectivités Locales publié sur le site du Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 2 – Ces cotisations seront prélevées en début d'année 2014 pour tous les membres par l'émission de titres de recette de Somme Numérique. En cas d'adhésion en cours d'année d'une communauté de communes, la cotisation sera calculée au prorata du mois d'adhésion.

ARTICLE 3 – Le Président et le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.